Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

OLI-AQUA Füller 15.88

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

OLI-AQUA Füller 15.88

Autres désignations commerciales

OLI-AQUA Isolierfüller (diverse)
15.88

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Couleur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Oli Lacke GmbH	
Rue:	Bahnhofstrase 22	
Lieu:	D-09244 Lichtenau	
Téléphone:	+49(0)37208/84200	Téléfax: +49(0)37208/84268
e-mail:	entwicklung@oli-lacke.de	
Internet:	www.oli-lacke.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Gemeins. Gifinformationszentrum Erfurt
+49(0)361/730730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Classification SGH

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Gemisch aus nachfolgend aufgeführten Stoffen mit ungefährlichen Beimengungen:

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	1 - < 5 %
111-76-2	Xn - Nocif, Xi - Irritant R20/21/22-36/38	
603-014-00-0	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H332 H312 H302 H319 H315	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles de conscience

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO_2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.
Produits de décomposition dangereux: suie. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Contient: Solvants - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Evacuation: voir paragraphe 13
Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Contient: Solvants - En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Inhalation des poussières/particules. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Solvants - les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker conformément à: Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agent oxydant, Acide fort, Base forte

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
température de stockage de °C 5 à °C 30
Contient: Solvants - Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système

d'aspiration locale.
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes , il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Remplacer en cas d'usure! Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection de la peau

porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. (Fibres naturelles (coton) / fibres synthétiques résistantes à la chaleur)

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite.
utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur:

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point d'éclair:	> 60 °C	DIN EN ISO 1523
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10,6 vol. %	
Température d'inflammation:	240 °C	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	31,6 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,454 g/cm³	ISO 2811

Solubilité dans d'autres solvants
< 3%

Durée d'écoulement: (à 20 °C)	verarbeitungsfertig	
Test de séparation de solvant:	< 3 %	
Teneur en solvant:	4,0 %	

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	65,7 %	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Formation de: Produits de décomposition dangereux

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes nitriques (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO_2), Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	par voie orale	DL50	470 mg/kg	Rat	
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

En cas d'inhalation:
Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation risque d'être nocive pour le foie. L'inhalation risque d'être nocive pour les reins. Dépression du système nerveux central.
Symptômes: Maux de tête, Vertiges, État semi-conscient, État inconscient

Après contact avec les yeux:
Irritant pour les yeux. (reversible.)

Après contact avec la peau:
Risque de résorption cutanée. une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.
La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).
Référence à d'autres sections: 2, 3

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1490 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Eliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets-Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Eliminer en observant les réglementations administratives.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 58 g/l

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)